

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2024

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 mars à 18 heures, le conseil municipal de la commune dûment convoqué le 15 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Bernard BATISSON, Maire.

Nombre de membres en service : 10

Nombre de membres présents : 7

Présents : Bernard BATISSON, Marie-Thérèse MARTIN, Alain CHARLET, Andrée SARAGOSA, Jean-Gabriel BOSTVIRONNOIS, Cathy RAGE, Delphine RAGE.

Excusés : Claude ARTAUD, Julien FOUGEROUSE, Michel Simand.

Marie-Thérèse MARTIN, 1^{ère} adjointe, est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR
1. Délibération n°2024-17 : Vote des taxes
2. Délibération n°2024-18 : Vote du budget primitif 2024

La séance du conseil municipal est ouverte à 18h.

Mr Bernard BATISSON vérifie les présences et constate que le quorum est atteint.

Le procès-verbal de la séance du 22 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

Vote des taxes :

Si le conseil municipal décide de ne pas modifier les taux, le produit fiscal attendu sera de 78 413.16€.

Taxe sur le foncier bâti : 27.64 %

Taxe sur le foncier non bâti : 57.22 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 4.71 %

Pour 2024, les bases d'imposition ont déjà été augmentée par l'Etat.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux communaux.

Vote du budget primitif 2024 :

Section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2024

CHAPITRES	BP 2024
011 – Charges à caractère général	308 015.24 €
012 – Charges de Personnel	132 200 €
014 – Atténuations de produits	5 718.58 €
023 – Virement à l'investissement	77 344.34 €
042 – Opérations d'ordre	0
65 - Autres charges de gestion courante	52 600 €
66 – Charges financières	1 500 €
67 – Charges exceptionnelles	200 €
TOTAL	577 578.16 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2024

CHAPITRES	BP 2024
002 – Résultat antérieur	359 572.16 €
013 – Atténuations de charges	9 000 €
042 – Opérations d'ordre	0 €
70 – Produits des services	13 263 €
73 – Impôts et taxes	14 500 €
731- Fiscalité locale	80 051 €
74 – Dotations et participations	96 582 €
75 – Autres produits de gestion courante	4 510 €
76 – Produits financiers	0 €
77 – Produits exceptionnels	100 €
78 – Reprises sur provisions	0 €
TOTAL	577 578.16 €

Chapitre 73 : la fiscalité

Si le conseil municipal décide de ne pas modifier les taux, le produit fiscal attendu sera de 78 413.16€.

Taxe sur le foncier bâti : 27.64 %

Taxe sur le foncier non bâti : 57.22 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 4.71 %

Chapitre 74 : Les dotations de l'état

Les dotations attendues de l'état s'élèveront à environ 96 582 euros, les chiffres officiels ne sont pas encore en ligne, même base que l'année dernière.

Section d'investissement :

Le montant des dépenses et des recettes du Budget Primitif 2024 s'équilibrent à 299 362.94 €.

Dépenses :

Les principaux projets de l'année 2024 sont les suivants :

- Fin des travaux de voirie 2023 : 18 716.78 €.
- Travaux de voirie 2024 : 73 000 €.
- Travaux d'accessibilité mairie-salle communale : 69 427.20 €.
- Rénovation de l'éclairage public : 10 000 €.
- Allée du cimetière : 16 314 €.
- Diagnostic de l'église : 26 292 €.

Etat de la Dette : 35 000 euros

Capital restant dû en 2024 : 15 938.61 euros, annuité : 2 032.76 euros (prêt pour l'aménagement des logements à l'ancienne poste, fin en juillet 2032).

Les recettes d'investissements 2023 sont les suivantes :

- Dotations (FCTVA, taxe aménagement, excédent de fonctionnement) : 101 704.36 €
- Subventions d'investissement : 120 314.24 €
- Virement de la section de fonctionnement : 77 344.34 €

BUDGETS ANNEXES DE LA COMMUNE

BUDGET EAU

Section de fonctionnement : 81 849.83 euros.

Section d'investissement : 48 830.58 euros.

Etat de la dette : 200 000 € ; Capital restant dû au 30.01.2024 : 76 568.54 € Annuité : 17 035.74 €

Fin du prêt le 30/01/2028

BUDGET ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement : 44 971.09 euros

Section d'investissement : 5 149 euros.

BUDGET MULTIPLE RURAL

Section de fonctionnement : 9 502.54 euros.

Section d'investissement : 2 800 euros.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le budget primitif 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le Maire
Bernard BATISSON



La secrétaire de séance
Marie-Thérèse MARTIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be "M. T. Martin", written over a horizontal line.